

Paris, le 04/12/2023,

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « **SIENNA MONETAIRE ISR** ». A ce titre, nous vous informons de la modification suivante apportée à votre Fonds :

- **Modification de la durée minimum de placement recommandée :**

La durée minimum de placement recommandée de votre investissement, actuellement de trois (3) mois, sera désormais abaissée à un (1) mois.

Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part et sera effective à compter du 08/12/2023. Cette mise à jour s'effectuera sans frais.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus du Fonds qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

Le DIC ainsi que le prospectus et la fiche Reporting du Fonds sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante : sienna-gestion@sienna-im.com

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Sienna Gestion

SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com